

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Dupuis-Delcourt, Jules François (1802-1864)
Titre	Société aérostatische et météorologique de France
Adresse	Paris : imprimerie de Guiraudet et Jouaust, [1852?]
Collation	1 vol. (4 p.) ; 23 cm
Nombre de vues	4
Cote	CNAM-BIB 8 Ca 13 (1) (P.5) Res
Sujet(s)	Société aéronautique et météorologique de France -- Programmes Société aéronautique et météorologique de France -- Statuts Décrets, arrêtés, etc.
Thématique(s)	Transports
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	06/04/2018
Date de génération du PDF	06/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	<a href="https://www.sudoc.fr/127416331">https://www.sudoc.fr/127416331</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?8CA13.1.5">https://cnum.cnam.fr/redir?8CA13.1.5</a>

*Sa voiture a voile si contre et de P Hacquet*

**Extrait des Annales d'Aérostation et de Météorologie. (Bulletin de la Société Aérostatique et Météorologique de France.—Octobre 1852.**

## **SOCIÉTÉ AÉROSTATIQUE ET MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE.**

### **PROGRAMME.**

La découverte des aérostats est l'une des gloires de notre époque.

Des expériences ont été faites dans les divers pays du monde ; des projets ont été publiés, des efforts tentés avec plus ou moins d'intelligence ou de bonheur, pour atteindre au but désiré : l'application utile des machines aérostatiques.

Une navigation aérienne est possible ; elle sera le dernier mot de la locomotion future.

Il appartenait à la France, berceau de l'art aérostatique, de poser les bases d'une institution dont le but honorable, généralement compris, réunira l'universalité des savants travaillant à la conquête de l'air.

L'atmosphère est le vaste laboratoire de la nature : c'est aussi le domaine de l'aéronaute, l'océan nouveau dans lequel il est appelé à conquérir l'espace. Placé sur son observatoire volant, dans le cours de ses pérégrinations vers le ciel, l'aéronaute, muni d'instructions précises et de bons instruments, peut faire des découvertes utiles à la météorologie. L'aérostation et la météorologie constituent une seule et même science.

« C'est en s'élevant à différentes hauteurs de l'atmosphère par l'effet des machines aérostatiques, dit Fourcroy, dans son *Tableau des Connaissances chimiques*, que les physiciens pourront mieux connaître les causes et les effets des météores. » De Laplace, dans son immortel ouvrage sur le *Système du Monde*, rend grâce au génie de Montgolfier de ce que l'homme peut pénétrer dans des régions qui lui étaient autrefois interdites. « Par le moyen des aérostats, s'écrie-t-il, l'homme a étendu son domaine et sa puissance ; il peut s'élancer dans les airs, traverser les nuages, et interroger la nature dans les hautes régions de l'atmosphère, auparavant inaccessibles ! »

Au sein de la masse d'air environnant le globe, il se produit tout un ordre de faits dont la connaissance importe à l'homme et à ses divers travaux.

Cette partie de la physique est cependant peu avancée. Les phénomènes de l'air ont été nommés : il reste à en étudier les causes. Un plan qui relierait les observations faites dans les diverses parties du monde, et particulièrement chez nous, sur toute l'étendue du territoire de la France, serait un véritable bienfait.

Pour cela, le concours d'un grand nombre est nécessaire.

Aux hommes qui se sont laborieusement dévoués à l'étude de ces questions, aux inventeurs, à ceux qui se sont livrés à de conscientieuses recherches, il a manqué jusqu'ici un centre où vinssent con-

verger et s'éclairer, au foyer de la science théorique et pratique , les divers travaux entrepris sur la matière. Une Société aérostatische et météorologique était devenue nécessaire ; sa fondation satisfait à un vœu généralement exprimé.

La Société aura son Musée , déjà recueilli et riche de souvenirs touchants et précieux , car la science aérostatische compte aussi des martyrs ; ses Archives , sa Collection de gravures , de dessins , d'autographes ; sa Bibliothèque spéciale , l'une des plus précieuses en ce genre. Elle a des séances régulières , tient des conférences , et entretient en France et à l'étranger une correspondance active avec ses membres associés. Ses encouragements ne manqueront pas aux projets sérieux , aux expériences utiles. Sous son patronage élevé , l'étude de l'atmosphère , l'art aérostatische , prendront un nouvel essor. La sublime invention de Montgolfier , si nationale en France , longtemps délaissée , méconnue , cessera d'être considérée comme une idée seulement curieuse et toute spéculative , pour prendre le rang qui lui appartient dans les progrès généraux marqué par la marche civilisatrice des siècles.

DUPUIS DELCOURT.

---

**ARRÉTÉ du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui autorise la constitution de la Société Aérostatische et Météorologique de France , établie à Paris , et approuve son Règlement.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes ,

Vu la demande formée par la Société Aérostatische et Météorologique de France ;

Vu le Règlement de cette Société ,

ARRÈTE :

**Art. 1<sup>er</sup>. Le Règlement de la Société établie à Paris , sous le titre de Société Aérostatische et Météorologique de France , est approuvé , et cette Société est autorisée à se constituer définitivement , conformément aux dispositions du Règlement qui reste joint au présent arrêté.**

**Art. 2. Il ne pourra être apporté aucune modification audit Règlement sans l'approbation du Ministre de l'Instruction publique.**

Fait à Paris , le 22 juillet 1852.

*Signé : H. FORTOUL.*

*Pour ampliation ,*

*Pour le chef du Secrétariat :*

*Le chef du bureau des procès-verbaux et archives ,*

*P. COLLIN.*

## STATUTS.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société Aérostatische et Météorologique a pour objet d'encourager les travaux et les recherches théoriques et pratiques propres à étendre et perfectionner les applications diverses de l'art aérostatique. Elle a aussi pour but l'observation et l'étude des phénomènes météorologiques.

**2.** La Société se compose de membres fondateurs, de membres titulaires et de membres associés ou correspondants, en nombre illimité.

**3.** Les membres fondateurs et les membres titulaires ont voix délibérative dans les assemblées; les membres associés ou correspondants ont droit d'assister aux séances, mais avec voix consultative seulement.

**4.** Sont de droit membres de la Société Aérostatische et Météorologique, par cela seul qu'ils en feront la demande par écrit, ceux des Aéronautes français ou étrangers qui ont, par leurs travaux, concouru à l'avancement de l'art aérostatique.

Sont également membres de droit de la Société, et sur leur demande, les anciens aérostiers ou fonctionnaires ayant fait partie de l'ancienne École de Meudon, ou des deux Compagnies aérostatiques organisées près des armées françaises.

Toute demande doit être adressée à M. le Secrétaire perpétuel de la Société Aérostatische et Météorologique, à Paris.

**5.** Le bureau de la Société se compose ainsi :

Un Président honoraire,

Un Président,

Deux Vice-Présidents,

Un Secrétaire général archiviste.

**6.** Le Secrétaire général archiviste, fondateur-né, est perpétuel. Les autres membres du bureau se renouvellent annuellement. Ils peuvent être réélus; l'élection se fait à la majorité des suffrages des membres présents, dans la séance générale annuelle du 1<sup>er</sup> mai. Les suffrages sont recueillis par voie de scrutin.

**7.** Le Bureau se réunit quatre fois par an, le premier dimanche des mois de janvier, avril, juillet et octobre. L'assemblée générale de la Société est fixée au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**8.** Le Secrétaire perpétuel est l'agent général de la Société. Il est chargé de la correspondance et de la rédaction du Bulletin et des procès-verbaux. Il signe le procès-verbal de chaque séance après l'un des Présidents ou des Vice-Présidents.

**9.** Les procès-verbaux des réunions et des séances générales seront consignés dans un registre tenu à cet effet par le Secrétaire général. Le procès-verbal constatera les noms des membres présents.

**10.** Chaque séance commencera par la lecture que fait le Secrétaire général du procès-verbal de la séance précédente et de la

correspondance. On délibère ensuite sur la réception des nouveaux membres, s'il y a lieu ; on passe ensuite aux observations ou communications que les membres présents auraient à faire à la Société.

11. La cotisation des membres est fixée à vingt francs par an. Cette somme est consacrée aux frais de gestion, d'administration et de propagation.

12. La Société publie un Bulletin qui sera l'organe de la Société Aérostatische et Météorologique. Il contient les actes de la Société et renferme en outre les pièces, recherches et mémoires concernant les travaux de la Société. Ce Bulletin, destiné à être mensuel, paraîtra d'abord trimestriellement. Il sera adressé à chacun des membres.

13. Seront regardés comme démissionnaires les membres qui, ne payant plus la cotisation annuelle, cesseraient de recevoir le Bulletin de la Société, et par suite ne seraient plus en communication avec elle.

---

*Indépendamment des réunions officielles et de celles pour lesquelles des convocations spéciales sont adressées aux membres de la Société, il y a des conférences ouvertes le premier et le troisième samedi de chaque mois, à une heure.*

Toutes demandes, avis et communications, doivent être adressés, *franc de port*, à M. DUPUIS DELCOURT, Secrétaire-archiviste de la Société Aérostatische et Météorologique, 21, rue de l'Oratoire-des-Champs-Elysées, à Paris.

---

## SOMMMAIRES DES DEUX PREMIERS CAHIERS.

### OCTOBRE 1852.

Programme. — Arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique constituant officiellement à Paris la Société aérostatische et météorologique de France. — Statuts. — Composition du bureau pour l'année 1852-1853. — Extraits des procès-verbaux (séances des 29 mai, 12 juin, 21 août et 4 septembre 1852). — Expériences aérostatisques faites dans le but d'étudier les effets du magnétisme animal dans l'atmosphère (communication de M. Jules Rovère). — Des voyages de long cours dans l'atmosphère (M. Ysabeau). — Météorologie (M. Ysabeau). — Aérostation (M. Dupuis-Delcourt). — Nouvelles.

### JANVIER 1853.

*Société aérostatische et météorologique de France.* Extraits des procès-verbaux (séances des 3 octobre, 12 et 26 décembre 1852. Réunions du bureau, 30 et 31 décembre 1852). — Instruments proposés pour l'étude des questions aérostatisques (M. L. Franchot). — Notice sommaire relative aux éléments d'un projet de navigation aérienne, en dehors des conditions expérimentées jusqu'à ce jour (M. le vicomte Taillepied de la Garenne). — Note sur les conditions essentielles de la navigation aérienne (M. le comte Du Roy). — Navigation aérienne (M. Prosper Mellerjeune). — Aérostat à gravitation (M. H. Pijon). — Aérostat dirigeable (M. Vaussin-Chardanne). — Aérostats dirigeables (M. le docteur Michel [Jules]). — *Art aérostatische.* Mort de l'aéronaute Arban (M. Dupuis-Delcourt). — *Météorologie.* Les vents alizés (M. Jacques Arago). — *Correspondance.* Lettre de M. Franchot relative à un système de télégraphie aérostatische. — Aéro-ite, ou le nouveau Domitor (M. le vicomte Taillepied de la Garenne). — Nouvelles. — Concours pour les enveloppes destinées à contenir le gaz hydrogène.